

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28/07/2021

Etaient présents : M. FERRARO, M. FLEURANT, M. GENAY, M. GENSOLLEN, Mme GRANDDIDIER, M. L'HUILLIER, Mme MICHEL, M. MOCKELS.

Absents excusés : /M MANGIN Gérald, Mme VIROT Elise, M ADAM Gilles

Absents : /

- Choix du secrétaire de séance : Matthieu MOCKELS

Présence de M MOUGEL Sylvain, Maître d'œuvre des travaux d'Enfouissement, de la sécurisation et de l'embellissement des entrées du village.

En préambule : Présentation par M MOUGEL des offres reçues pour le marché des travaux de la RD 674.

M MOUGEL propose la Société SDEL pour le Lot 1 et la Société THIRIET pour le Lot 2. Le rapport d'analyse des offres est fourni par M MOUGEL.

1- ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE LA RD674

Monsieur le Maire, en lien avec Francis GENAY, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'aménagement, des forêts et du développement durable, rappelle les enjeux de l'opération d'aménagement sécuritaire et d'enfouissement des réseaux prévue le long de la RD 674, approximativement de l'entrée du village, côté Seichamps, jusqu'au carrefour avec la rue du Marronnier :

-Sécurisation de l'entrée du village et de cette portion de RD 674 avec notamment la pose de bordures et l'implantation de radars pédagogiques sur cette voie limitée à 50km/h.

-Enfouissement des réseaux secs dans la continuité des précédents tranches réalisées au sein du village

-Aménagement et embellissement de ce secteur avec la plantation d'espaces verts.

L'ensemble de ces éléments répond à la volonté de « marquer » davantage l'entrée dans la commune de Laneuvelotte.

Après la validation de la phase d'avant-projet par l'assemblée réunie les 24 février et 7 avril 2021, la municipalité a lancé une consultation le 30 juin 2021.

Cette consultation revêt la forme d'un marché à procédure adaptée alloti suivant un montant prévisionnel total de 271 857€ HT auquel s'ajoute les frais de conception (maîtrise d'œuvre, et relevés topographiques) de 17 600€ HT, soit une opération totale estimée à hauteur de 289 457€ HT.

A l'issue de la phase de consultation, en date du 19 juillet 2021, 3 entreprises ont déposé une offre pour le lot 1 (enfouissement des réseaux secs), en l'occurrence SDEL Lumière, INEO réseaux Est et Pariset. 4 entreprises ont déposé une offre pour le lot 2 (aménagement sécuritaire), en l'occurrence Colas, Thiriet, Pariset et STPL. Toutes les candidatures ont été jugées recevables.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 juillet 2021, a rendu un avis favorable pour l'attribution du :

✓ Lot 1 (enfouissement des réseaux secs) à l'entreprise SDEL Lumière pour un montant de 127 754,54€ HT (dont 108 029,10€ HT pour la tranche ferme et 19 725,44€ HT pour la tranche conditionnelle)

✓ Lot 2 (aménagement sécuritaire) à l'entreprise Thiriet pour un montant total de 96 700€ HT.

Suivant ces offres, le montant total du marché, hors frais de conception (maîtrise d'œuvre et relevés topographiques), s'élèverait à 224 454,54€ HT et respecterait ainsi le montant validé dans le cadre du budget primitif.

Il est rappelé également que des financements ont été sollicités auprès du SDE 54 (syndicat départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle) à hauteur de 18 830,20€ HT, auprès du fond des amendes de police à hauteur de 15 925€ HT et auprès de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) à hauteur de 114 691,20€ HT.

Enfin, les travaux d'enfouissement des réseaux ont été intégrés dans la programmation annuelle 2021 du SDE 54 qui dispose d'un contrat de concession avec ENEDIS. Une convention prévoit les modalités de financement et de coordination des travaux de « dissimulation des ouvrages électriques », et ainsi la subvention d'équipement versée par la commune de Laneuvelotte au SDE 54. Ce dernier recevra lui une facture d'ENEDIS qui financera les travaux d'enfouissement du réseau électrique.

Selon l'échéancier prévisionnel revu, les travaux pourraient démarrer au cours du mois de septembre 2021 pour une durée de chantier estimée à 6 mois. Enfin, la volonté de la municipalité est d'associer les riverains à la préparation et à la mise en œuvre des travaux, comme en atteste le nouveau temps d'échanges ayant réuni 4 foyers principalement concernés et l'entreprise DICEEP avec les élus et le maître d'œuvre le 26 juillet dernier.

Après en avoir délibéré, vu le rapport soumis à son examen et après avis favorable de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal :

- ✓ DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise SDEL Lumière pour le lot 1 et l'enfouissement des réseaux secs et à l'entreprise THIRIET pour le lot 2 et l'aménagement sécuritaire de l'entrée de la commune de Laneuvelotte (côté Seichamps) le long de la RD674.
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et tout acte afférant.
- ✓ DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2021.

Intervention de Pascal FLEURANT afin de savoir où commencent les travaux et des difficultés de circulation.

Vote unanimité.

2- AFFECTATIONS DES RESULTATS

Une erreur matérielle a été constatée sur la délibération n°46/04/2021 adoptée par le conseil municipal du 07 avril 2021 pour l'affectation des résultats suite au vote du compte administratif.

Cette délibération prévoyait une affectation en réserve au compte 1068 d'un montant de 287 279.92€. Or, le montant s'établit précisément à 287 281,36€.

Pour votre parfaite information, il est également à noter qu'un montant de 137 141.23€ a été affecté au compte 001.

Monsieur Francis GENAY, en sa qualité de doyen d'âge de l'assemblée réunie, d'affecter le résultat comme indiqué ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, :

- ✓ DECIDE d'affecter en réserve (au compte 1068) le montant de 287 281.36€ au budget
- ✓ DECIDE d'affecter en solde reporté (au compte 001) le montant de 137 141.23€ au budget.

Intervention de Pascal FLEURANT afin de savoir où commencent les travaux.

Vote : unanimité

3- BUDGET PRIMITIF

Le Maire propose de voter le budget primitif 2021 rectifié puisqu'une erreur matérielle a été constatée sur la délibération n°47/04/2021 adoptée par le conseil municipal du 07 avril 2021.

Cette délibération prévoyait une section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 441 240€ et une section d'investissement équilibrée à hauteur de 736 827€.

Il vous est proposé le vote par chapitre tant dans la section d'investissement que dans la section de fonctionnement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses et Recettes	441 239.96 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses et Recettes (avec report)	736 827.47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, :

ACCEPTE le budget et le vote par chapitre des deux sections.

Vote : unanimité

Informations :

- Fermeture de la Mairie du 02 au 15 août 2021 inclus.
- La rénovation de l'aire de jeux est en cours, fin des travaux prévue le 03 août 2021
- Remerciements de Monsieur le Maire pour la participation des habitants à la tenue des bureaux de vote.

Séance levée à 21h15